



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2025-15

Séance 05/03/2025

NOMBRE de MEMBRES		
Afférents délibération	En exercice	Qui ont pris part Au Conseil
9	9	7

Date de la convocation

27/02/2025

Date d'Affichage

27/02/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le trois mars , le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre les membres du conseil municipal, sous la présidence de Gilles RIPERT maire de Caseneuve.

Présents : Gilles Ripert, Raphael Cardona, Jean Marcel Guigou, Chantal Exbrayat-Dumas, Cynthia Gaudin, Helene Bleuzen, Sébastien Vera,

Procuration de Éric Mollet à Chantal Exbrayat-Dumas,

de François SANCHEZ à Helene Bleuzen

Secrétaire de séance : Chantal Exbrayat-Dumas,

Objet : Article 65748 du BP 2025

Monsieur le maire explique aux membres du conseil municipal qu'en raison du report de la date de dépôts des dossiers de demandes de subventions au 30 avril 2025.

Il y a lieu d'inscrire au chapitre 65 et à l'article 65748 la somme de 15 000 € en prévision des demandes de subventions des associations.

Après avoir délibéré

Le conseil municipal décide à l'unanimité

- D'inscrire 15 000 € à l'article 65748 du B 2025 la somme de 15 000 €

Gilles RIPERT, Maire



Chantal Exbravat Dumas. secrétaire

Transmis au contrôle de légalité 07/03/2025